

REPUELIQUE RWANDAISE
MINISTERE DU TRAVAIL ET
DES AFFAIRES SOCIALES
B.P 1413
KIGALI

M E M O R A N D U M

SUR LA COMMEMORATION

DE LA JOURNEE

DE L'ENFANT AFRICAIN

CINQUIEME EDITION 16 JUIN 1996

ORGANISEE PAR LE MINISTRASO

Kigali, le

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DU TRAVAIL ET
DES AFFAIRES SOCIALES
B.P 1413
KIGALI

MEMORANDUM SUR LA COMMEMORATION DE LA JOURNEE DE L'ENFANT AFRICAIN.

INTRODUCTION

Le Rwanda célèbre pour la cinquième fois la Journée de l'Enfant Africain.

Ce mémorandum retrace les aspects suivants:

- L'Historique de cette journée
- La situation actuelle de l'enfant rwandais
- La politique du Gouvernement en faveur de l'enfant
- Le thème de la journée
- Les objectifs et la proposition du déroulement des activités de cette journée

I. HISTORIQUE

1.1. AU NIVEAU INTERNATIONAL

Le monde a commencé à accorder une attention particulière aux problèmes des enfants en 1979. Dans sa résolution n° 31/169 du 21/12/1976, l'ONU a proclamé l'année 1979 "Année internationale de l'enfant". Il s'agissait de conscientiser l'Opinion internationale et nationale sur le rapport existant entre le développement des nations et les investissements consentis pour les enfants et de redynamiser les programmes en leur faveur.

Les 29 et 30/09/1990, un sommet mondial pour les enfants s'est tenu à New York avec comme objectifs:

- Offrir aux enfants l'occasion de connaître un avenir meilleur
- Faire en sorte que les enfants figurent au premier rang des préoccupations de l'humanité pendant la décennie à venir, afin qu'ils soient les premiers bénéficiaires des ressources disponibles à tous les moments de la vie, en temps de guerre comme en temps de paix. A l'issue de ce sommet, les Chefs des Etats présents au sommet ont adopté la Déclaration Mondiale en faveur de la Survie, de la Promotion et de la Protection de l'enfant ainsi que le Plan d'Action pour la décennie de 1990 à l'an 2000.

En 1990, s'est tenu à Cotonou un colloque international sur les enfants de la rue. Il y est dégagé quelques stratégies dont la mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires pour la satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant en situation difficile notamment en matière de santé et d'éducation.

La Convention relative aux Droits de l'enfant a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. Elle a été ratifiée le 2 septembre 1990.

Le Rwanda, signataire de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, a ratifié le 24/01/1991 la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

1.2. AU NIVEAU RÉGIONAL

En 1990, le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en sa 52ème Session ordinaire à Addis-Abeba a examiné du 3 au 7 juillet 1990, la Convention des Nations Unies sur les droits des Enfants et a pris des résolutions engageant les pays africains à promouvoir les droits des enfants, à en assurer la protection et le développement harmonieux.

Le même conseil a décidé aussi de consacrer la décennie 1990 au développement de l'enfant africain. C'est ainsi que la date du 16 juin de chaque année a été proclamée "JOURNÉE DE L'ENFANT AFRICAIN" en mémoire des massacres d'enfants perpétrés à SOWETO en Afrique du Sud (16.06.1976).

En 1992, du 25 au 27 novembre, à Dakar au Sénégal, a eu lieu une Conférence Internationale sur l'assistance aux enfants africains. Cette conférence avait comme objectifs

- Stimuler la préparation des plans d'action nationaux en Afrique en faveur des enfants;
- Encourager les pays africains à augmenter le budget attribué aux programmes en faveur des enfants et des femmes;
- Favoriser le dialogue entre les pays africains et la Communauté Internationale sur les problèmes de survie, de protection et de développement des enfants en Afrique.

En 1995, du 11 au 13 janvier s'est tenue à Tunis une Conférence Africaine sur le suivi de la situation de l'Enfant Africain. Il a été recommandé pour le Rwanda ce qui suit:

- Relancer la Commission Nationale de suivi et d'évaluation du Plan International d'Action (PNA) en faveur de l'enfant au Rwanda;
- Sensibiliser tous les intervenants (gouvernements, organismes internationaux et ONGs) sur la promotion des activités en faveur de l'enfant en général et de l'enfant victime de la guerre en particulier;
- Relever les activités fondamentales dans le Plan National d'Action pour leur mise en application;
- Réactualiser le programme-cadre de Coopération entre le Gouvernement rwandais et l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) élaboré pour la période 1993-1997 en vue de passer des programmes humanitaires d'urgence à des programmes de développement durables;
- Charger le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme de la Coordination des activités du Plan National d'Action jusqu'alors assuré par le MINIPLAN.

Les intérêts fondamentaux de l'enfant ne pouvaient pas être sauvegardés et respectés dans un pays meurtri par la discrimination à base ethnique et régionale. A titre d'exemple, pour un meilleur épanouissement de l'enfant, le droit à l'éducation et / ou à l'instruction est fondamental. Mais l'éducation par l'enfant rwandais était basée sur des stéréotypes ethniques insensées (haine acharnée contre la personne d'ethnie opposée) tandis que l'accès à l'instruction était forcément axé sur les appartenances ethniques et régionales. Bref l'enfant rwandais a été depuis longtemps frustré, défavorisé à maints égards malgré les discours incessamment ressassés par les responsables du gouvernement déchu prétextant le respect et la protection des droits de l'enfant et la promotion du développement de ce dernier (cfr les différents objectifs fixés d'une année à l'autre).

La quatrième commémoration du 16.06.1994 n'a pas eu lieu parce que le pays entier baignait dans le sang. Le génocide battait son plein. Des milliers d'enfants et leurs parents étaient en train d'être massacrés. Des milliers d'enfants sont restés sans familles. Juste après le génocide et les massacres perpétrés au Rwanda, le CICR et l'UNICEF estimaient le nombre d'Enfants Non Accompagnés (ENA) entre 300.000 et 400.000 au Rwanda et dans les camps de réfugiés à l'extérieur du Rwanda. Un grand nombre d'enfants rescapés souffrent de traumatisme pour avoir subi des tortures ou assisté à des scènes macabres infligées à des personnes innocentes en leur présence.

Bref l'enfant rwandais est sujet à réhabilitation morale, psychologique et sociale.

Cette quatrième commémoration de la journée de l'enfant a eu lieu l'année dernière le 16/06/1996 dans notre pays quand les autres pays africains la célébraient pour la 5ième fois. C'était la première commémoration après le génocide et les massacres. Elle a été organisée autour du thème : "UN ENFANT, UNE FAMILLE " BURI MWANA MU MURYANGO". Et ce thème a été choisi par les représentants des différents ministères sociaux réunis en date du 19.05.1995. Ils avaient assigné les objectifs suivants à cette journée commémorative.

- Sensibiliser et impliquer la communauté nationale et internationale dans le processus d'intégration des enfants dans des familles rwandaises.
- Diffuser un document organisant sur le plan juridique les rapports entre la famille désireuse d'accueillir un enfant et l'Etat.
- Inaugurer la Cérémonie d'accueil d'enfant dans les familles
- Relancer la mise en place du bureau National de l'Enfance.

Les objectifs fixés n'étaient pas trop ambitieux pour ne pas être réalisés.

Certes, certains n'ont pas pu être facilement atteints eu égard aux contraintes socio-économiques auxquelles le pays fait face aujourd'hui.

Cependant les efforts fournis par le gouvernement rwandais en matière de recherche des solutions aux problèmes des enfants sont forts remarquables notamment:

- Le renforcement de la politique de recherche familiale et de placement des enfants en famille atteint de plus en plus des résultats plus ou moins satisfaisants. Ainsi les centres des enfants non accompagnés sont passés de plus de 80 en 1995 à 59 en avril 1996. Ils hébergeaient environ 15.000 enfants fin 1994 et sont actuellement à 8.000 en avril 1996.

Cependant beaucoup d'efforts restent à investir au niveau du suivi de ces enfants dans les familles d'accueil.

Ainsi le gouvernement a déjà élaboré un mécanisme axé sur la mise sur pied d'un comité de suivi à tous les échelons de la structure administrative rwandais en vue d'assurer le suivi des enfants dans leur communauté de vie.

- La promotion de la protection des droits de l'enfant est également une priorité pour le gouvernement d'Unité Nationale;

Ainsi les mineurs incarcérés sont suivis et la révision de la loi sur la législation en leur faveur est en cours. Leur transfert dans des Centres de rééducation a été déjà annoncé à GITAGATA-Commune KANZEZE Préfecture Kigali Rural.

- Les mineurs vivant seuls sont régulièrement assistés là où ils sont identifiés et le MINITRASO a interpellé tous les responsables préfectoraux d'identifier tous les enfants seuls n'ayant pas pu poursuivre leurs études en vue de leur faciliter l'accès à l'école.
- Des efforts louables ont été fournis par le gouvernement en matière de garantir la scolarisation des enfants en circonstances difficiles notamment les orphelins.

Un problème épineux, certes, mais avec la concertation du Ministère ayant l'enseignement dans ses attributions, le problème a été atténué.

Les enfants orphelins fréquentent l'école, dispensés des frais de scolarité, beaucoup d'enfants ont pu bénéficier et bénéficient encore d'une assistance financière minimum pour pouvoir se procurer le strict nécessaire selon les moyens limités du MINITRASO.

Eu égard aux multiples problèmes auxquels les enfants rwandais sont confrontés, le constat est bien réel que le chemin à faire reste très long. C'est dans cette perspective, que le MINITRASO a élaboré un document retraçant la politique générale du gouvernement en faveur des enfants en circonstances difficiles avec des stratégies y afférentes en vue de pouvoir élucider la voie par laquelle il faut passer pour la recherche de solutions aux problèmes posés à l'enfant rwandais.

II. SITUATION ACTUELLE DEL'ENFANT

Au moment où les autres pays africains s'appêtent à commémorer pour la sixème fois "la Journée de l'Enfant Africain", le Rwanda la célèbre pour la cinquième fois dans des conditions socio-économiques et politiques difficiles. Le génocide et les massacres qui ont endeuillé notre pays ont eu des conséquences malheureuses en effectant la vie de l'enfant dans tous les domaines.

Comme constaté plus haut, le nombre d'enfants non accompagnés est estimé entre 300.000 et 400.000 dans le pays. 5000 d'entre eux sont des filles violées et qui ont eu des naissances indésirées, d'autres ont eu des maladies sexuellement transmissibles (MST) avec probabilité d'avoir contracté le VIH . La majorité de ces bébés indésirés ont été accueillis dans les centres ou, dans quelques cas critiques, ils ont été abandonnés à l'hôpital après leur naissance. Les responsables des hôpitaux emmènent généralement ces enfants dans des centres.

Avant la guerre d'avril 1994, seuls les enfants de la rue et les orphelins étaient considérés comme des enfants en circonstances particulièrement difficiles. Actuellement la majorité des enfants vivent dans une pauvreté extrême et doivent être considérés comme étant dans une situation vulnérable. En plus toutes les catégories connues d'enfants en circonstances difficiles sont rencontrées à travers tout le pays, et comprennent les groupes suivants.

- a) Les enfants non accompagnés (les orphelins ou les enfants séparés de leurs parents, qui vivent dans les centres, dans les familles d'accueil ou dans les ménages sous responsabilité d'un mineur).
- b) Les enfants soldats demobilisés
- c) Les enfants en prison
- d) Les enfants de la rue

Les conditions de vie des enfants dans les centres varient selon les moyens matériels et financiers des responsables des centres ou des ONG qui les aident. Elles sont tantôt bonnes, tantôt mauvaises. Celles des centres individuels dépendent souvent des "humeurs" des propriétaires et de l'atmosphère qui règne au sein du personnel.

Les conditions de vie dans les familles d'accueil ne sont guère meilleures, celles-ci elles-mêmes sont vulnérables, parce que très pauvres, souvent sous la responsabilité d'un seul parent, incapable de satisfaire les besoins de toute la famille pour raison de vieillesse, d'infirmité, de manque de revenus.

La situation des enfants sous la responsabilité d'un mineur est très délicate. Non seulement ils ont besoin de nourriture, d'habits, de logement, de matériel scolaire mais aussi d'une protection légale et sociale. En effet ces responsables sont pour la plupart des adolescentes qui sont souvent exposées à la prostitution au autre forme d'exploitation pour pouvoir satisfaire les besoins de leurs frères et soeurs plus jeunes.

Les enfants en prison vivent dans des conditions déplorables avec le surpeuplement actuel des prisons: pas d'accès aux soins médicaux, manque de nutrition appropriée et insuffisance des services de conseil psychologique. Il y a eu quelques améliorations cependant grâce à l'assistance des différents organismes internationaux tels que l'UNICEF et au "dégorgement" sur le centre de rééducation de GITAGATA.

Pour les enfants soldats le gouvernement rwandais, avec l'assistance des organismes internationaux, est en train de mettre en place les activités en rapport avec le processus de démobilisation complète. Actuellement 2600 enfants ont été transférés dans un centre de réhabilitation à Butare, dans l'ancienne Ecole des sous-Officiers, et il en reste 2400 autres dans les unités de l'armée à travers le pays.

Les enfants de la rue comprennent deux catégories:

- Ceux travaillant dans la rue
- Ceux travaillant et vivant également dans la rue ou sur la place publique.

Ils y sont soit pour se débrouiller parce qu'orphelins du génocide et des massacres, soit à cause de la misère de leurs familles. Jusqu'ici on en a dénombré 1100 à travers le pays. Ils sont vulnérables du point de vue social, juridique et physique. Confrontés aux dures conditions de la vie de la rue, ils ont recours au larcin et à la mendicité. Ils constituent également des bandes de voleurs, abusent de la drogue ou de l'alcool, ou s'adonnent à la prostitution pour survivre.

III. POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DE L'ENFANT

Le Gouvernement rwandais accorde une attention particulière à l'enfant car celui-ci constitue l'avenir et l'espoir du pays. Dans sa politique, ce dernier vise à l'intégration de l'enfant dans une communauté socialement et économiquement viable, sans porter préjudice à son bien-être physique et psychosocial, et à protéger ses droits tel que stipulé dans la Convention sur les Droits de l'Enfant et dans la Loi Fondamentale du Pays (La Constitution Rwandaise de 1991, les Accords d'Arusha ,la déclaration du F.P.R et la loi sur les Partis Politiques).

Une fois intégré dans une famille (c'était le thème de l'année passée) l'enfant a droit à l'EDUCATION dans un environnement affectueux et culturel rwandais. Il a droit aussi à l' INSTRUCTION parce que le Rwanda a besoin d'une élite qui doit tenir ses rênes dans les jours à venir.

Certains enfants préfèrent les centres pour Enfants Non Accompagnés (CENA) parce qu'ils y trouvent des facilités d'études. Par ailleurs certaines familles n'osent pas accueillir des enfants chez elles de peur de n'être pas en mesure de pourvoir à leurs besoins scolaires. Actuellement une des priorités du gouvernement est de donner accès à l'instruction à un plus grand nombre d'enfants. C'est pourquoi il fait des efforts pour tranquilliser ces familles et diminuer ces besoins. En effet à l'issue des réunions des Ministères Sociaux, on est parvenu à la suppression du minerval pour les orphelins, tandis que le Ministère du Travail et des Affaires Sociales a fourni à certaines écoles quelques aides en matériel scolaire ou de couchage selon les disponibilités, ainsi qu'une petite somme d'argent constituant une partie du minerval pour ces élèves. Actuellement il distribue quelques aides ponctuelles en matériel scolaire, quand il y en a, à des élèves qui ont fait la demande.

Par ailleurs le nombre de CENA a fortement diminué, il est passé de 80 en 1994 avec plus ou moins 15000 enfants à 59 à l'heure actuelle avec plus ou moins 8000. Les élèves orphelins inscrits au secondaire sont au nombre de 10.000 à peu près. Mais il y a toujours des pertes dans cet effort de scolarisation notamment pour les enfants qui en ont dépassé l'âge, les enfants de la rue, les enfants dont les parents sont très pauvres etc...

Pour l'épanouissement intégral de l'enfant rwandais, deux objectifs sont à atteindre:-

- Faire respecter les droits de l'enfant
- Promouvoir son bien-être sous tous ses aspects: santé, affection, éducation, formation, environnement socio-économique, logement etc...

IV. THEME DE LA JOURNEE.

"EDUCATION et INSTRUCTION aux ENFANTS RWANDAIS"

" UBURERE N'UBUMENYI

BANA B'U RWANDA"

V. OBJECTIFS DE LA JOURNEE

a) Sensibilisation de la communauté nationale et internationale aux problèmes de l'enfant rwandais de l'après-guerre.

B) Recherche des fonds pour prêter secours à l'enfant rwandais.

VI. ACTIVITES DE LA JOURNEE

- Accueil des invités
- Défilé des enfants
- Jeux, chansons, poèmes, groupes culturels etc..
- Discours d'une autorité locale
- Message d'un représentant des enfants.
- Discours d'un représentant des familles d'accueil
- Discours d'un délégué de l'Etat.

ABITABILIYE INAMA: GUTEGURA UMUNSI MUKURU W'UMWANA WO MURI
AFURIKA UZIZIHIZWA TARIKI 16 KAMENA 1996

Amazina	Aho akora	Adresse	Tél
1.Nsanzabaganwa S	D/G	MINITRASO	85406
2.Museminali R.	Directrice	MINITRASO	83274
3.Kayira F	Chef de Div.	MIFAPROFE	77626
4.Anderson Denise	Volunteer	WORLD VISION	75762
5.Nzaramba E.	Coordinator	"	75762
6.Bwiza Connie	ENA	MINEREISO	73571
7.Kamurasi F	Coordination	MINEREISO	74911
8.Shumbusho V	S/P Aff. Soc.	P.V.K	74911
9.Mwitende A'	Encajeuma	P.V.K	74911
10.Havugimana E.	Aff. Soc.	P.V.K	74911
11.Umumararungu A.	DBase Admin.	Save (UK)	72921
12.Nkubito J.C.	Rédacteur- adjoint	MIFAPROFE	78139
13.Rutazigwa J.B	Orphelinat- Umunyana		
14.Bizuru J.	Resp. Women & children legal Unit	HCDH	73043
15.Tsabopoulos G	Coordinateur	HCDH	"
16.Gakunzi D.	Représentant	CMLK	82437
17.kayirangwa J.B	Div.Sec. Central	MININTER	85477
18.Rutali G.	P.V.K	MIFAPROFE	74911
19.Butare D.	Cadre	MINESUPRES	85438
20.Kabatesi E.	Ass. Soc.	MINITRASO	85048
21.Mbonyumukiza A.	Représentant AROENA	B.P.3083	76121
22.NYAGATARE Jacq.	Droits de l'enfant	S.C. USA	77451
23.JABO Jean	Aff.Soc.	P.V.K	74911
24.MELANDRI Lucio	Repres.Count.	AVSI RW.	78160
23.MULINDANKIKO E.	Secretary	AVSI RW.	78160
26.KASENGWA J.	Div.M.C.H	B.P.84 KGL.	74957
27.NTABARUKA-NGENZI	Gespersonnel	MINEPRISEC	82875
28.UWIMANA Esp.	Div.Comm.	MINITRASO	85408
29.MUKAMISHA Léoncie	Div. Famille	MIFAPROFE	72676
30.MUYANGO Gaspard	Div.Gr.Vuln.	MINITRASO	85008

INYANDIKO MVUGO Y'INAMA YATEGURAGA UMUNSI MUKURU W'UMWANA WO MURI AFURIKA WIZIHIZWA KUWA 16 KAMENA BURI MWAKA

Kuwa kabiri, tariki ya 28 GICURASI 1996, mu nzu ndangamuco y'Abanyamerika, Umuyobozi Mukuru muri Minisiteri y'Umurimo n'Imibereho Myiza y'Abaturage (MINITRASO) Bwana NSANZABAGANWA Straton yatangiye ku mugaragaro inama igamiye gutegura uko umunsi mukuru w'umwana wo muri Afurika uzizihizwa mu gihugu cyacu kuwa 16 Kamena 1996.

Ni muri urwo rwego bamwe mu bakozi ba Minisiteri zirebwa n'icyo kibazo alizo: Minisiteri y'Umurimo n'Imibereho Myiza y'Abaturage (MINITRASO); Minisiteri y'Umuryango no Guteza imbere Umunyarwandakazi (MIFAPROFE); Minisiteri yo Gutuza Impunzi no Gusana Ibyangiritse (MINIREISO); Minisiteri y'Urubuyiruko na Amashyirahamwe (MIJEUMA); Minisiteri y'Amashuri Makuru n'Ubushakashatsi mu by'Ubuganga (MINESUPRES); Minisiteri y'Ubutegetsi bw'Igihugu n'Amajyambere ya Komini (MININTER); Perefegitura y'Umujyi wa Kigali (P.V.K) n'Abahagarariye Imiryango Itagengwa na Leta (ONG) ikorera mu Rwanda yita ku bana:

- Save the Children (UK)
- World Vision International
- Haut Commissariat pour les Drois de l'Homme(HCDH)
- AVSI RWANDA
- Centre International Martin Luther King

Barebera hamwe uko akazi kakorwa mu bwuzuzanye nta kugongana, bareba ibimaze kugerwaho n'ibigomba gukorwa mu gutegura Umunsi w'Umwana muri Afurika.

Ku murongo w'ibyigwa hali:

- Gutangiza Inama no kuvuga muli make Intego z'uwo munsi byakozwe n'Umuyobozi Mukuru muri Minisiteri y'Umurimo n'Imibereho Myiza y'Abaturage.
- Kuvuga amavuko n'amavuko (Historique) y'uwo munsi n'intego zawo byakozwe na Fideli KAYIRA wo muri MIFAPROFE n'Umuyobozi w'Imibereho Myiza y'Abaturage muri MINITRASO Madamu Rosemary MUSEMINALI.
- Gusobanura uko akazi kifuzwa gukorwa no kwakira ibitekerezo byaza Minisiteri n'ibya za ONG.
- Kwemeranya kuli gahunda no kugabana akazi..

-Ibindi

Umuyobozi Mukuru muri Minisiteri y'Umurimo n'Imibereho Myiza y'Abaturage, mu Ijambo rye, yabwiye abali aho ko ikigamijwe ali uko u Rwanda rwagera ku ntego rwiyejeje ruherereye ku bana barwo.

Igihugu kikagendera ku mategeko, buli wese akagira ubwisanzure n'uburenganzira bwo kuba iwabo. Intego y'uyu mwaka ni " UBUMENYI N'UBURERE MU BANA B'U RWANDA". ku bumenyi Bwana NSANZABAGANWA Straton yasobanuye ko ku byerekeye ubumenyi bahera ku bana bo mu Rwanda rwejo bakiga, bagatangira ubumenyi kare, bagacukumbura igituma u Rwanda rutera imbere, bakigisha abana bo ku mirenge n'uko umwuga uwo ariwo wose akawukorana ubunga.

Ku burere: Yashimiye ko umuco mwiza aliw ugomba gutozwa abana bakamenyera gusangira bakabana neza n'abandi bakakorana umurava bakatahiriza umugozi umwe bityo makuba yatumye banyarwanda basubiranamo agacika burundu.

yakomeje avuga ko uretse n'Imingu itewe n'imico y'urwango, abana mu bigo mu Rwanda bali mu bice bitandukanye ukurikije imibereho yabo.

Hali abana baba mu bigo by'imfubyi, hari abali mu muryango yemee kubakira, hali abali mu gisilikare, hali inzererezi mu mug (mayibobo), hali n'abafunze. Hari n'abanabafite ababyeyi babo badafite amikoro bigatuma bahunga iwabo. Muri rusange imiryango yo mu Rwanda irakennye kubera ko ibyo bali bafite byarashenywe. Amashuri yaraseniyutse, ibikoresho byarasahuwe ibindi birangizwa ku buryo Igihugu cyatangiriye ku matongo.

Icya ngombwa ariko n'ukwiyemeza no kugira ubushake maze buhoro buhoro intego ikazagerwaho.

Yunzemo ati" Nidufata neza uruhongore rwacu, igihugu kizatungana". Kw'isi hose ndeste no mu Rwanda, Umwana akwiye kwitabwaho by'umwihariko.

Ibyo birangiye Bwana Straton NSANZABAGANWA yahaye ijambo Umuyobozi w'Imibereho Myiza y'Abaturage madamu Rosemary MUSEMINALI asobanura mucyongereza abatumva Ikinyarwanda ibyari bimaze kuvugwa, akomeza ayobora inama kuko Umuyobozi Mukuru muri MINITRASO yaragiye mu yindi mirimo. Ubwo Bwana Fideli KAYIRA wari uhagarariye Minisiteri y'Umuryango no Guteza Imbere Umunyarwandakazi nawe yafashe ijambo avuga amavo n'amavuko y'umunsi mukuru w'umwana muri Afurika muri ya magambo.

Mu rwego Mpuza Mahanga, kwizihiza umunsi w'Umwana byaturutse ku cyemezo cy'Umuryango w'Abibumbye cyo muri 1976.

Ubwo uwo mwaka bawita umwaka mpuza mahanga w'Umwana bagamije kwita ku mwana no gutangaza programu zo ku mwitaho. Ubwo hariye haba inama nyinshi biga ku ngamba zo kurengera abana no kubitaho. Nk'iyambere i Cotonou muri Benin ku bana b'inzererezi. Kuwa 20 Ugushingo 1989 Inteko Rusange y'umuryango w'Abibimbye yarateranye ifata icyemezo cyerekeye uburenganzira bw'umwana, gitangira kubahirizwa kuwa kuwa 2 Nzeli 1990 n'u Rwanda rubishiraho umukono kuri 24 Mutarama 1991. Ubwo hatangazwa ko buri tariki 16 Kamena ya buri mwaka hazajya hizihizwa umunsi w'umwana wo muri Afurika bibuka abana biciwe i SOWETO muri Afurika y'Epfo muri 1976.

Muwa 1994 uwo munsu ntiwijihiye mu Rwanda kubera amakuba yarugwiriye, abana benshi bakicwa urw'agashinyaguro, abandi biga bagahinduka imfubyi, bamwe bakaburana n'ababo.

Kuwa 16 Kamena 1995, uwo munsu wongewe kwizihizwa mu Rwanda, intego ikaba yali iri "GIRA UMURYANGO MWANA W'U RWANDA" uyu mwaka rero u Rwanda ruritegura kuwizihiza ku ncuro y'agatano, intego ikaba ari "Ubumenyi n'uburere mu bana b'u Rwanda". Umwana nagira ubumenyi n'ubuhanga bwo gucukumbura hamwe n'uburere bwiza, igihugu kizajya imbere. Abana bakeneye uburere bwuzuye mu miryango n'ubumenyi kugirango ibyo bigerweho, hagombwa kuboneka inkunga kuburyo bwose. Niyo mpamvu mu gusobanura uko akazi gakorwa bashyizeho komite eshatu alizo izi zikurikira:-

a) Komite yokukangurira abantu bose (abanyarwanda, n'imyango itagengwa na Leta) . icyo gikorwa cy'ingira kamaro agaciro no kugishigikira (sensibilisation).

b) Komite yo gushakisha imfashanyo ku bazatera icyo gikorwa ikunga aryo yose (Fundraising) no kwerekana inzira banyuzamo imisanzu.

c) Komite yo guhuza ibikorwa, ibikorwa rero bizakurikiranwa muri icyo komite aho bakorana bose mu ma Perefegitura. Uwari uhagarariye "Centre International Martin Luther King (CIMLK), Bwana GAKUNZI David yasobanuye icyo ishyirahamwe nka TURERE U RWANDA, TUMURERE, XAVERI, HAGURUKA, BENIMPUHWE bateguye mu rwego rwo kumenyekanisha agaciro k'Umunsu w'Umwana wo muri Afurika.

- Hari umupira w'amaguru w'abana ba mayibobo
- Hari irushanwa ryo gushushanya mu mashuri
- Hari ibiganiro kuri Radiyo birebana n'icyo kibazo
- Hari ibiganiro mbwirwa ruhamwe ku burenganzira bw'umwana.
- Hari igitaramo cy'itorero ryo muri Jamaïque ryatumiwe kuri uwo munsu mukuru.
- Hari Filimu ku burenganzira bw'abana.

Uwari uhagarariye Haut Commissariat des Droits de l'Homme (HCDH), Bwana George TSARBOPOULOS nawe yerekanye ibyo bamaze kugeraho. Arifuza ko batangira gukora bafatanije kubera ko igihe gisigaye ari gito kandi ibigomba gukorwa bikiri byinshi. Hari uwabajije niba imiryango itagengwa na Leta ikorera mu Rwanda idafatanye n'icyo hanze muri icyo gikorwa ku buryo ndetse na nyuma y'uwo munsu byakomeza.

Madamu Rosemary MUSEMINALI ya mushubije ko hari Seminaire izahuza icyo miryango (ONG) ikorera mu gihugu kuva tariki 13 kugeza tariki 15 Kamena uyu mwaka ku buryo n'icyo kibazo bakiga.

Abenshi bifuje ko habaho uburyo bwazajya bukoreshwa mu gukurikirana niba ibyateguwe kubera umunsu mukuru byanakomeza na nyuma yawo nko mugihe cy'umwaka cyangwa se kirenga.

Mugusoza abari bitabiriye inama biyandikishije mu matsinda hakurikijwe ibikorwa bya buri wese. Itsinda lya mbere lishinzwe ibyo kumenyekanisha iby'Uwo munsu (Sensibilisation) rihagarariwe na KAYIRA Fideli wo muri Minisiteri y'Umuryango no Guteza imbere Umunyarwandakazi, naho itsinda ryo gushakisha inkunga ku bazatanga imisanzu (Fundraising) byashinzwe RWAGATARE Emmanuel wo muri Minisiteri y'Umurimo n'Imibereho Myiza y'Abaturage. Iyo nama yarangiye saa 13h00 za ku manywa.

Bikorewe i Kigali tariki 30 Gicurasi 1996.

UWIMANA Espérance
ushinzwe itangaza makuru muri MINITRASO